



Dossier surendettement

Par **Lilavals**, le **19/06/2020** à **08:10**

Bonjour, j'ai déposé seule un dossier de surendettement, je suis mariée. Mon dossier est recevable vers un redressement conventionnel. La mensualité est de 900e sur 20 ans car j'ai une maison. Cette somme réglerai toutes les créances communes avec mon mari, ma question est, es ce que mon mari va aussi payer ces créances communes, ou alors va t'il payer uniquement ces crédits où je ne suis pas CO emprunteur. Car 900e sur 20 ans, solderai tous. J'espère avoir réussi à m'expliquer clairement. Au final 900e par mois uniquement ou alors mon mari paiera tjr les mensualités du prêt immo. Je pense pas, sinon on paiera 2 fois le prêt immo mais dites moi quand même s'il vous plaît. Bonne journée

Par **youris**, le **19/06/2020** à **13:08**

bonjour,

un dossier de surendettement est personnel, le vôtre ne concerne pas votre mari.

s'agissant de dettes solidaires, les créanciers pourront en demander le paiement à votre mari qui sera déduit de vos dettes.

salutations

Par **Lilavals**, le **19/06/2020** à **14:09**

D'accord, je ne comprends pas pourquoi me faire un nouveau echalonnement si cela ne sert à rien, je vais payer et ils vont réclamer la même somme à mon mari, au final au payera de fois plus de mensualité qu'avant mon dossier de surendettement. Bizar ??? Merci quand même. Cordialement

Par **youris**, le **19/06/2020** à **15:47**

vous n'avez pas lu mon message,

cela dépend du choix fait par votre créancier, soit c'est vous qui remboursez, soit c'est votre

mari, mais vous ne paierez pas 2 fois.

posez la question à votre commission de surendettement.

salutations

Par **Lilavals**, le **19/06/2020** à **16:04**

Ah d'accord, j'ai demandé à ma conseillère qui n'a pas trop su me répondre. Elle m'a dit de bien vérifier quand j'aurai mon tableau mais qu'après les créanciers feraient comme ils veulent avec mon mari. Rien d'encourageant. Merci vous avez été plus clair. Merci.

Cordialement